



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Rapport d'activité de la DEPP

2022

**Rapport
d'activité
de la DEPP**

2022

**Cet ouvrage est édité par
le ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65 rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication

Fabienne Rosenwald

Rédaction en chef

Souphaphone Douangdara

Rédaction

L'ensemble des bureaux de la DEPP

Design graphique

Anthony Fruchart

Impression

Atelier de reprographie du site Dutot DEPP-MENJ

ISBN 978-2-11-167873-6 / e-ISBN 978-2-11-167874-3
ISSN 2801-9326

Sommaire

6 —

Éditorial

8 —

Entretiens

10 —

Les élèves
et les apprentis

14 —

Les personnels

18 —

Les établissements

22 —

Les territoires

26 —

L'aide au pilotage

28 —

Les référentiels

30 —

La contribution
à la statistique
européenne
et internationale

34 —

Le réseau de la
statistique sur
l'éducation

36 —

La collaboration
avec les chercheurs

40 —

La diffusion

42 —

Les missions
de la DEPP

44 —

Organigramme

Éditorial



Fabienne Rosenwald
Directrice de l'évaluation,
de la prospective et de
la performance (DEPP)

Ce rapport annuel rend une nouvelle fois compte de l'implication de tous les agents de la DEPP pour élaborer et diffuser des statistiques, des études et des évaluations objectives, documentées et pertinentes sur le système éducatif. Les travaux menés au cours de l'année 2022 ont contribué à alimenter un débat public de qualité sur l'éducation, à éclairer les politiques publiques et à évaluer le système éducatif dans toutes ses dimensions. Ce rapport illustre aussi notre capacité de renouvellement et d'innovation pour mieux répondre à de nouvelles questions et prendre en compte de nouvelles perspectives.

Ainsi la DEPP s'est mobilisée pour contribuer à éclairer la réflexion sur la voie professionnelle et sur l'analyse de la mixité sociale. Dans le cadre de l'observatoire de la rémunération et du bien-être, l'ORBE, et du chantier sur la revalorisation des enseignants, la DEPP a fourni de nombreuses analyses et publié les résultats du premier baromètre du bien-être, construit avec l'aide de chercheurs et qui devient une enquête pérenne avec une deuxième édition sur le terrain en 2023. Son investissement européen et international a également été important. En particulier, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, et au regard des enjeux et besoins de comparaisons internationales, elle a publié, avec un an d'avance, une nouvelle édition de son ouvrage *L'Europe de l'Education en chiffres*. Elle a aussi intensifié sa coopération internationale en partageant et mutualisant ses expertises en termes d'évaluation des compétences des élèves avec d'autres pays.

Outre l'activité pérenne qui permet de disposer d'un système d'information statistique de qualité, l'année 2022 a été marquée par de forts investissements et avancées que vous découvrirez dans ce rapport d'activité, à travers les quatre grandes thématiques observées : les élèves, les personnels, les établissements et les territoires et dont elle rend compte via des études, indicateurs et évaluations. Au-delà des contributions à ces thématiques, la DEPP a poursuivi son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des répertoires et nomenclatures, ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, d'évaluation de politiques publiques

Ce rapport illustre aussi notre capacité de renouvellement et d'innovation pour mieux répondre à de nouvelles questions et prendre en compte de nouvelles perspectives.

ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation, constitué de la DEPP et des services statistiques en académie (SSA). Dans le cadre de sa mission d'animation de la recherche en éducation, la DEPP a poursuivi sa collaboration avec les chercheurs, qui s'enrichit dans le cadre du projet Equipex IDEE.

Enfin, en 2022, la DEPP a beaucoup investi sur sa politique de service universel de diffusion de données et d'études qui consiste à mettre gratuitement à disposition de tous des informations et analyses pertinentes, objectives, de qualité et documentées afin que chacun puisse s'en saisir.

Ce rapport d'activité 2022 rend ainsi compte de l'engagement de tous les agents de la DEPP pour contribuer à un débat public de qualité et aider au pilotage du système éducatif. En effet, au-delà des bureaux statistiques, ce sont toutes les fonctions support qui ont été mobilisées : l'informatique statistique, les ressources humaines et financières, l'édition et la communication, la cellule qualité, ou encore l'animation du réseau et la recherche. Ce rapport d'activité témoigne aussi de leur réactivité et de leur mobilisation pour renouveler les études afin de répondre aux nouvelles problématiques d'éducation et de formation. Je veux tous les remercier de leur implication et de leur engagement : grâce à eux, la DEPP a aussi montré qu'une statistique publique n'a de sens, et de légitimité, que si elle s'adapte pour répondre aux besoins et sait être pertinente.



depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Entretiens



Valérie Cabuil

Rectrice de la région académique
des Hauts-de-France et présidente
de la Conférence de recteurs

Quels sont les liens entre la DEPP et les rectorats ?

Les liens entre la DEPP et les recteurs se sont renforcés continûment depuis quelques années, avec le besoin d'objectiver des ressentis en amont des grandes décisions nationales ou académiques.

La relation entre DEPP et recteurs est une relation en quelque sorte réciproque qui s'opère via les services statistiques des académies (SSA) ou des régions académiques (SSRA) : la DEPP sollicite fortement ces services car ils sont au premier plan du recueil de l'information et permettent à la DEPP de construire des outils réalistes et adaptés au terrain. Réciproquement, les services statistiques des rectorats s'appuient sur la DEPP en termes de développement de compétences et de formation et profitent d'une « animation métier » au sein du réseau de la statistique sur l'éducation, constitué de la DEPP et des services statistiques académiques, réseau qui garantit une statistique de qualité, cohérente sur tout le territoire, qui permet la mutualisation de travaux et études mais qui aussi permet aux professionnels des services statistiques des rectorats d'évoluer dans un collectif national dynamique et bienveillant.

Que vous apportent les travaux de la DEPP ?

Par leurs questions, les recteurs « challengent » régulièrement la DEPP. Réciproquement, les travaux de la DEPP apportent aux recteurs des éclairages qui peuvent faire évoluer leur vision et leurs décisions. C'est donc un lien fort et dynamique qui unit DEPP et recteurs. Ce lien permet à l'éducation nationale de disposer d'une grande agilité en termes d'analyse statistique et de pouvoir mettre cette dernière au service de l'action sur le terrain.



Raphaël Muller
Recteur de l'Académie d'Amiens

Pourquoi souhaitez-vous accueillir et co-organiser la première édition de DEPP Académie ?

Se regarder lucidement est une condition pour progresser. Les données collectées par la DEPP et les outils qu'elle fournit aux académies constituent des aiguillons précieux pour adapter nos réponses pédagogiques, répartir les moyens de façon plus juste et *in fine* renforcer la qualité du service public d'éducation.

Pensée et animée conjointement par la DEPP et l'académie d'Amiens, la journée d'études du 11 octobre dernier à Amiens a permis de mieux comprendre la géographie sociale de l'école en Picardie, mais également de nous approprier des outils d'analyse nouveaux développés par la DEPP et qui sont des leviers puissants pour tendre vers davantage de finesse et de justice en matière d'allocation des moyens dont nous disposons.



Les élèves et les apprentis

La connaissance des élèves et apprentis, de leurs parcours et de leurs compétences est indispensable pour mettre en évidence les disparités de parcours, analyser comment celles-ci se construisent et repérer ainsi des pistes d'évolution.

La DEPP recense chaque année l'ensemble des apprentis et des élèves, et prévoit pour ces derniers les évolutions à anticiper pour les cinq années à venir. Elle décrit la formation qu'ils suivent mais également leurs parcours et leurs résultats aux examens. Elle mène aussi un grand nombre d'enquêtes auprès des élèves et de leurs parents, pour connaître leurs parcours et mettre ceux-ci en lien avec leurs conditions de vie. Cela lui permet d'analyser l'orientation, les facteurs de réussite, les inégalités sociales ou les disparités territoriales.

La DEPP conçoit et met en œuvre des évaluations standardisées d'élèves, exhaustives ou sur échantillon, nationales ou internationales. L'ensemble de ces évaluations permet de confronter plusieurs regards sur les acquis des élèves et de rendre compte des performances du système éducatif français dans le temps et en comparaison aux autres pays. Ces dispositifs d'évaluation, qui ont pris une grande ampleur depuis trois ans avec l'évaluation de tous les élèves de CP, CE1, sixième et seconde, permettent aux enseignants de disposer de repères sur les acquis de leurs élèves afin d'adapter leur action éducative.

La DEPP s'intéresse également au bien-être scolaire et à la victimation des élèves. Elle porte par ailleurs une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou allophones nouvellement arrivés.

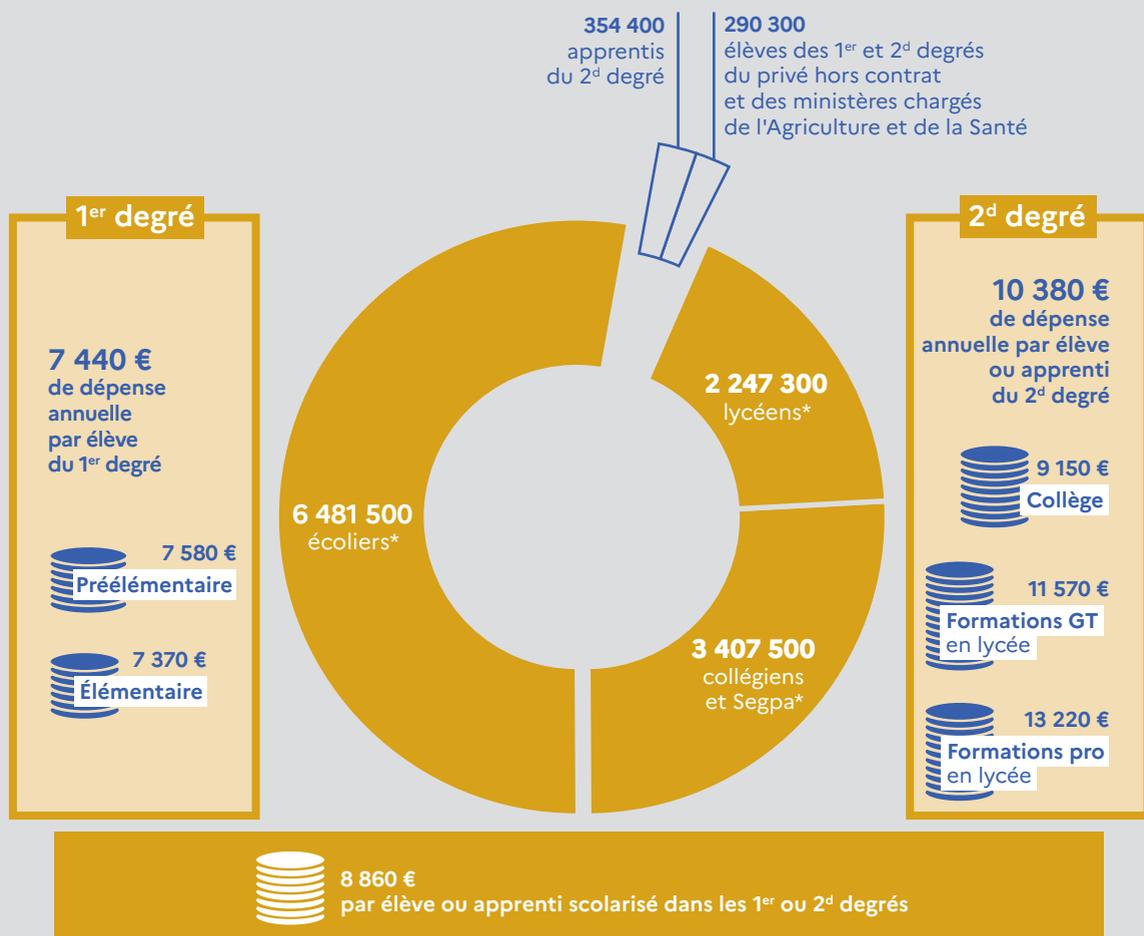
La DEPP suit les élèves tout au long de leur scolarité et étudie également la transition entre la formation professionnelle et le marché du travail.

Enfin, la DEPP calcule chaque année le coût moyen par élève de la politique éducative à différents niveaux de scolarisation pour rendre compte de l'effort consenti par la Nation.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

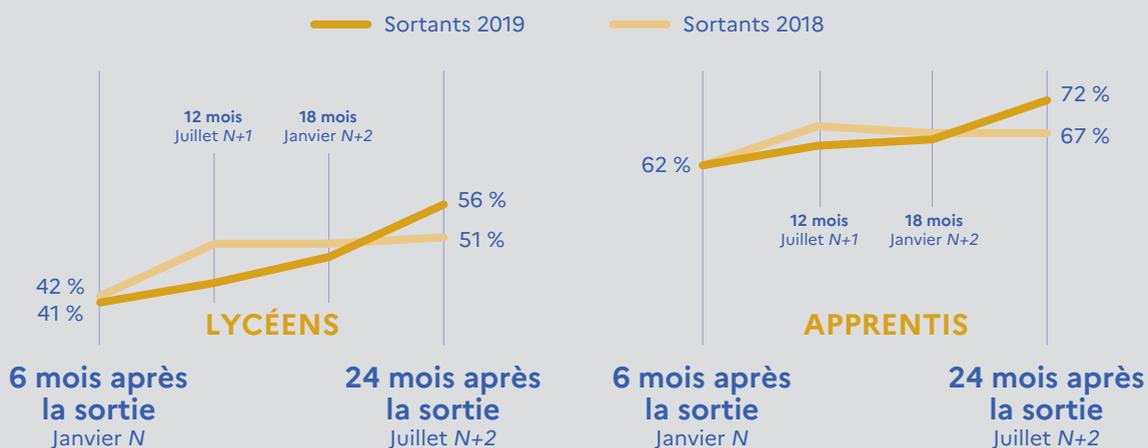
12 781 000

élèves et apprentis en 2021-2022



* Secteurs public et privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale

Taux d'emploi après la sortie de la voie professionnelle





— Jeunes et orientation 2023 : une enquête sur les projets d'études et d'insertion professionnelle des élèves de terminale

Depuis 2011, la DEPP suit une cohorte d'environ 15 200 élèves, entrés en CP cette année-là. En 2023, la plupart des élèves de ce panel auront atteint la classe de terminale ou un niveau équivalent. Ils seront interrogés directement pour faire le bilan sur leurs choix d'orientation et la perception de leur parcours post 3^e.

Dans l'enquête Jeunes et orientation 2023, des questions leur seront posées sur leurs choix de poursuite d'études et leur projet professionnel à long terme ainsi que, plus largement, sur leurs pratiques culturelles et sportives et leurs conditions de vie. Cette enquête constituera une source statistique sans équivalent jusqu'à présent pour étudier la façon dont les élèves de terminale générale se sont approprié la réforme du baccalauréat. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête portera également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup.

L'enquête, qui a fait l'objet d'un pilote auprès de 2 000 élèves au printemps 2022, sera sur le terrain entre la mi-mars et le début du mois de juin 2023, entre les épreuves d'enseignements de spécialité et l'ouverture des premières affectations sous Parcoursup. Les élèves en retard dans leur cursus scolaire seront interrogés en deux temps, les questions portant sur leur orientation après l'enseignement secondaire ne leur étant posées qu'une fois atteinte une classe terminale du second degré.

— Test de positionnement en première année de CAP

En septembre 2021, pour la seconde année, la DEPP a évalué plus de 43 000 élèves en première année de CAP sous statut scolaire dans près de 1 600 établissements publics et privés sous contrat. Ces tests de positionnement permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

Les résultats publiés en 2022 montrent que 27,9 % des élèves ont « besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture ». Ils répondent correctement à moins de 10 questions sur un test en comprenant 18. La proportion d'élèves en difficulté est plus élevée chez les garçons que chez les filles. Les élèves dont la spécialité de formation relève du secteur de la production présentent des performances plus faibles que ceux dont la spécialité de formation relève du secteur des services.

Élèves ayant besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture en première année de CAP (en %)



— De nouveaux indicateurs sur l'insertion professionnelle à destination du grand public

Le site Inserjeunes a été mis en ligne en 2021. Il met ainsi à disposition des jeunes et de leur famille des indicateurs sur les parcours en voie professionnelle, à l'échelle des établissements, afin d'éclairer les choix d'orientation.

Le dispositif Inserjeunes permet d'analyser le parcours des jeunes sortant de la voie professionnelle en lycée et en apprentissage, en particulier la poursuite d'études et l'insertion professionnelle à l'issue de la formation. Il s'appuie sur une exploitation de données administratives des sphères éducation et emploi.

De nouvelles étapes ont eu lieu en 2022 avec la diffusion d'indicateurs d'insertion dans l'emploi 18 et 24 mois après la sortie d'études pour la génération sortie en 2019.



Les dépenses d'éducation à la suite de la crise sanitaire

En 2021, la France consacre 169 milliards d'euros à son système éducatif, soit une hausse de plus de 8 milliards par rapport à 2020. Ce rebond, le plus vigoureux depuis 1992, succède à une année marquée par la crise sanitaire et bénéficie à tous les niveaux de formation, du préélémentaire au supérieur. La dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprentissage) s'établit à 9 360 €.

72 %

des jeunes sortant d'apprentissage sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021, deux ans après la fin de leurs études en 2019. Avec la levée du troisième confinement en mai 2021, ces sortants bénéficient d'un rattrapage sur le marché du travail entre janvier 2021 et juillet 2021. Au final, leur insertion a plus progressé entre 6 mois et 24 mois (+15 points) que celle de la génération précédente (+9 points).

Pour en savoir plus

- Andreu S., Bret A., Durand de Monestrol H., Lacroix A., Paul A., Persem É., Rue G., Salles F., Sathicq V., Stachowiak J.-F., Vourc'h R., 2022, « Résultats du test de positionnement en littératie et numératie des élèves de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à la rentrée 2021 », *Note d'Information*, n° 22.16, DEPP.
- Antoine R., Fauchon A., 2022, « L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 - 72 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021 », *Note d'Information*, n° 22.21, DEPP.
- Antoine R., Fauchon A., 2022, « L'insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 - 56 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021 », *Note d'Information*, n° 22.20, DEPP.
- Fleury D., Le Cam M., Vourc'h R., 2022, « Panel des élèves entrés en CP en 2011 - Performances à l'école élémentaire selon le niveau scolaire initial et l'origine sociale », *Note d'Information*, n° 22.14, DEPP.
- Drégoir M., Rousseau S., 2022, « 169 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2021 : 6,8 % du PIB », *Note d'Information* n° 22.34, DEPP.
- Site Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>
- A propos des panels des élèves : <https://www.education.gouv.fr/les-panels-d-eleves-de-la-depp-decrire-et-comprendre-les-trajectoires-scolaires-dans-le-systeme-308437>



Les personnels

La connaissance fine des enseignants, de leur profil, de leur parcours, de leur rémunération, de leur pratique et de leur bien-être professionnel - et plus généralement de l'ensemble des personnes qui travaillent pour l'éducation nationale (plus d'un million) - est indispensable pour rendre compte du système éducatif en France sous tous ses aspects.

Le système d'information de la DEPP, reposant très majoritairement sur les données de gestion du ministère, permet de suivre les parcours de ces personnels, de leur entrée à leur fin de carrière à l'éducation nationale, en décrivant les postes occupés et la mobilité professionnelle, mais aussi de rendre compte de leur rémunération ainsi que de leurs conditions de travail à travers les moyens humains mis au service des élèves.

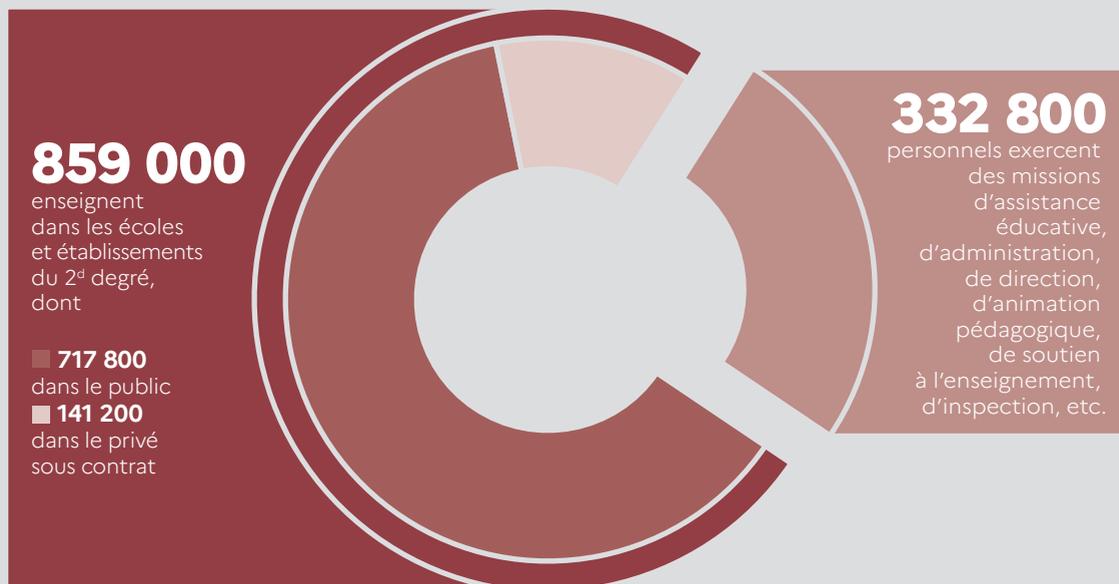
En complément, des enquêtes nationales et internationales, pilotées par la DEPP, interrogent les personnels sur leurs conditions d'exercice, leur bien-être au travail et leur satisfaction professionnelle.

Ces enquêtes fournissent des éclairages quant à la diversité des pratiques enseignantes et leur évolution. Elles permettent également la construction d'indicateurs sur la formation initiale, les besoins de formation et l'accès à la formation continue.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, donnant lieu ainsi à des comparaisons entre pays.

1 191 800

personnels sont en poste à l'éducation nationale en 2021-2022



Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale (printemps 2022)

Être satisfait de son travail :



Valeurs associées au travail

(note moyenne sur 10)

Sentiment que sa vie personnelle et professionnelle a du sens, de la valeur **7,3 /10**

Sentiment de fierté dans le cadre de son expérience professionnelle **5,8 /10**

Sentiment d'exercer un métier valorisé dans la société **2,5 /10**

Carrière, rémunération et conditions de travail

(note moyenne sur 10)

Niveau de rémunération **3,4 /10**

Perspectives de carrière **3,1 /10**

Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle **5,7 /10**

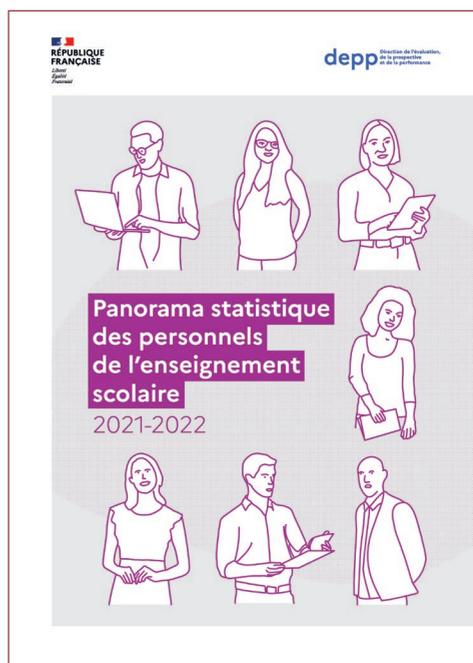
¹ Selon la plate-forme "Bien-être" de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, Insee/Cepremap, mars 2022

— Nouveau : le Panorama statistique des personnels

La DEPP lance un nouvel ouvrage statistique de référence, à périodicité annuelle : *Le panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*.

Avec 1,2 million d'agents, le ministère de l'Éducation nationale représente plus d'un cinquième de l'emploi public en France. La connaissance de ces personnels est donc particulièrement importante et permet par ailleurs de rendre compte des moyens humains mis au service des élèves. C'est pourquoi la DEPP a regroupé dans cette nouvelle publication statistique toute l'information disponible sur les personnels de l'enseignement scolaire.

Présentés auparavant dans le *Bilan social national du ministère de l'Éducation nationale*, les thèmes abordés dans cette nouvelle formule ont été remaniés et enrichis afin d'en améliorer la pertinence. En particulier, des éclairages nouveaux portant sur le salaire statutaire, les congés pour maladie professionnelle ou les accidents du travail, les départs volontaires des enseignants du public ont été ajoutés. Pour aller plus loin et apporter une synthèse la plus complète possible, cette publication recense aussi les différents travaux et études réalisés par la DEPP au cours de l'année 2021-2022 sur l'ensemble de ces personnels relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.



— Première édition du Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale

En 2022, la DEPP, en collaboration avec des chercheurs du CEPREMAP de l'École d'économie de Paris et le Conseil scientifique de l'éducation nationale, a mené une enquête de grande ampleur sur le bien-être professionnel des personnels de l'Éducation nationale.

Il ressort des analyses des réponses de plus de 60 000 personnels de l'éducation nationale répondant à l'enquête que leur satisfaction professionnelle est inférieure à la moyenne des Français en emploi. Ils sont cependant à des niveaux de satisfaction proches concernant la vie menée actuellement et le sentiment que leur vie personnelle et professionnelle a du sens, de la valeur pour eux. Les perspectives de carrière et le niveau de rémunération sont jugés globalement insatisfaisants. Si la moitié des personnels signalent un sentiment d'épuisement professionnel élevé, leur satisfaction concernant l'équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle est proche de celle des Français en emploi. Dans l'ensemble, ils aiment travailler dans leur établissement. Une grande majorité s'y sent en sécurité et entretient de bonnes relations, notamment avec les élèves et les collègues.

6,0_{/10}

C'est la note moyenne attribuée par les personnels pour évaluer leur satisfaction par rapport à leur travail en général

7,1_{/10}

C'est la note moyenne attribuée par les personnels quand on leur demande s'ils aiment travailler dans leur école ou établissement

— Suivre l'évolution des pratiques enseignantes

Au printemps 2022, la DEPP a reconduit l'Enquête périodique sur l'enseignement (Epode) qui a pour objectif de décrire les pratiques professionnelles des enseignants et de suivre leur évolution.

Administrée auprès d'échantillons nationaux représentatifs de professeurs des écoles et d'enseignants de collège, l'enquête vise à enrichir la connaissance du système éducatif en apportant un éclairage sur les versants éducatif et pédagogique du métier d'enseignant. Elle contribue à l'identification des pratiques définissant le plus fortement la culture professionnelle des enseignants et permet d'étudier la singularité de certaines pratiques en fonction du contexte d'exercice. Pour sa seconde édition, elle s'est notamment enrichie de questions relatives à la gestion de classe. Les résultats d'Epode 2022 fourniront non seulement une photographie des pratiques à la date de l'enquête, mais également une description de leur évolution depuis 2018.

PERSPECTIVES

Développer les connaissances sur les carrières des enseignants

La DEPP travaille à l'enrichissement de ses données sur les carrières enseignantes : mobilités, origines des enseignants, etc.

Comment les enseignants évoluent-ils au sein du ministère ? Leur satisfaction est-elle liée aux mobilités géographiques ou professionnelles ? Le métier fait-il davantage l'objet de transitions professionnelles que par le passé, aussi bien pour le rejoindre que pour le quitter ? Qui y a recours ? Les questions de l'attractivité du métier d'enseignant et de ses différences territoriales poussent de plus en plus à analyser la situation des professeurs en termes de carrière, autant de questions sur lesquelles la DEPP investit à la fois via des projets d'études et d'enrichissements de ses données.



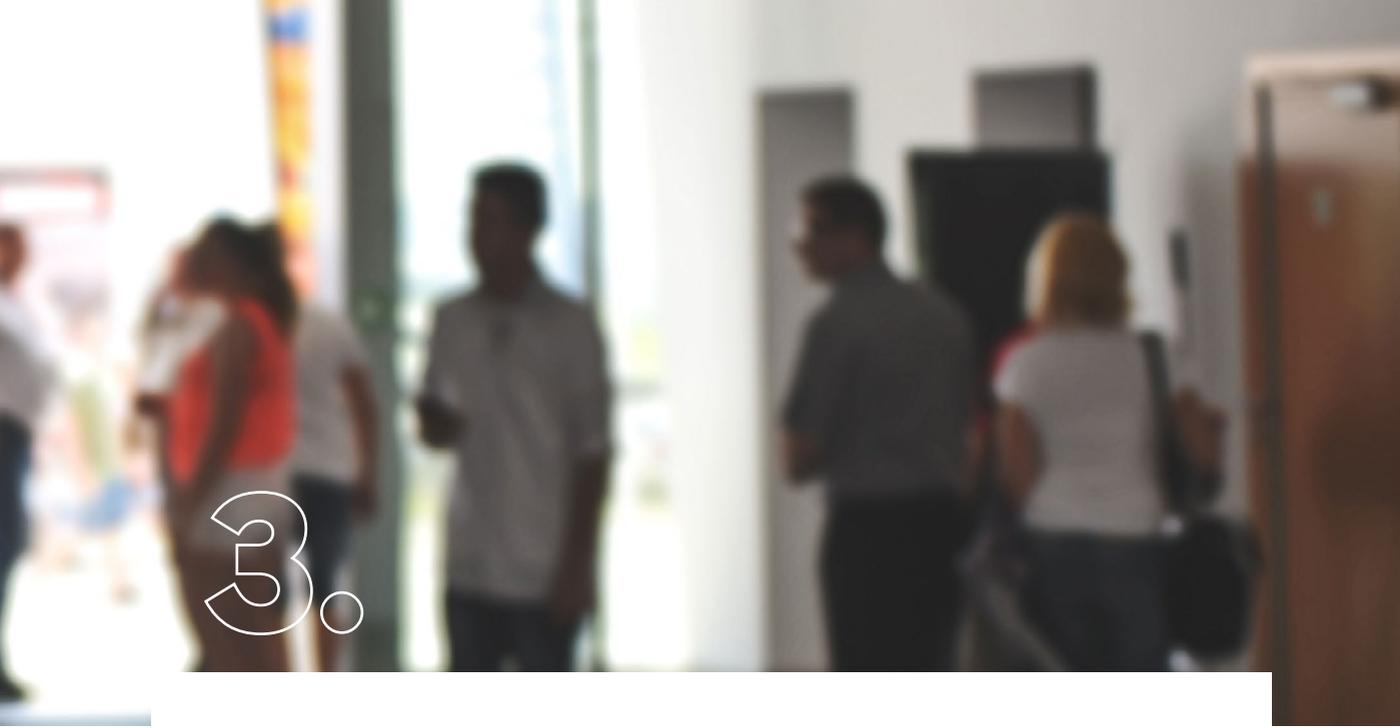
Camille Terrier
Maître de conférences
à l'Université Queen Mary
de Londres

Interview



Quels sont les enjeux des études sur la mobilité des enseignants ?

Du point de vue de l'attractivité du métier d'enseignant, les perspectives de mobilité sont un facteur clé. À cet égard, si on prend l'exemple des mobilités géographiques, un objectif naturel pourrait être de satisfaire le plus possible les demandes de mutations des enseignants. Malheureusement, ces demandes sont, dans le système actuel, majoritairement refusées. En 2020, seuls 44 % des enseignants du second degré, titulaires ayant fait une demande de mobilité entre académies ont obtenu satisfaction. Il semble ainsi particulièrement important de développer des études permettant de voir s'il est possible d'améliorer cette mobilité et comment. En particulier, les demandes de mobilité inter-académique venant pour moitié de seulement trois des trente académies, est-il possible d'améliorer la mobilité sans « vider » ces académies ? La question des mobilités est donc à la croisée de plusieurs enjeux : la question de l'attractivité de la profession enseignante, d'une part, et des inégalités territoriales d'autre part. Les études sur cette question doivent permettre de questionner ces enjeux, leurs articulations ainsi que les objectifs poursuivis par les politiques publiques.



3.

Les établissements

La connaissance des établissements d'enseignement est indispensable pour éclairer les conditions d'apprentissage des élèves et le travail des personnels, mais aussi pour analyser les résultats du système éducatif.

Pour toutes les écoles et les établissements scolaires, publics et privés, la DEPP élabore des statistiques qui rendent compte à la fois de leurs points communs mais aussi de leurs différences, en ce qui concerne les élèves scolarisés, l'offre de formation, la situation géographique, les caractéristiques des personnels, la taille des classes, les moyens, les équipements numériques et le patrimoine immobilier.

Elle conduit des études sur la mixité sociale dans les établissements.

La DEPP s'intéresse également au climat scolaire dans les établissements en menant des enquêtes auprès des élèves et des personnels.

Enfin, la DEPP met à disposition des écoles et établissements des outils d'auto-évaluation et de pilotage, en particulier des indicateurs tenant compte des fortes disparités entre les élèves accueillis en termes de profil social et scolaire. Elle calcule notamment les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) et des collèges (IVAC).

59 260

écoles et établissements du 2^d degré (MENJ) publics et privés sous contrat à la rentrée 2021



48 580
écoles

Public : 43 900

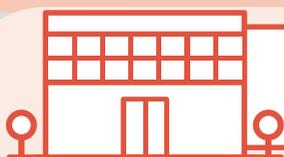
Privé sous contrat : 4 670



6 960
collèges

Public : 5 300

Privé sous contrat : 1 660



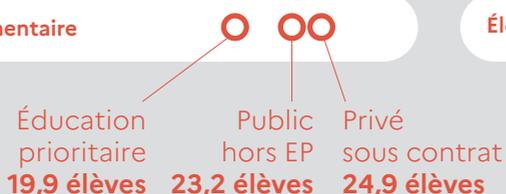
3 720
lycées et EREA

Public : 2 500

Privé sous contrat : 1 220

Nombre moyen d'élèves par classe à la rentrée scolaire 2021

Préélémentaire



Élémentaire



Ensemble



L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré

Part d'élèves internes

Formations en collège	0,5 %
Formations générales et technologiques en lycée	5,4 %
Formations professionnelles en lycée	12,4 %

Part des établissements dotés d'un internat

Collèges	5 %
Lycées d'enseignement général et technologique	56 %
Lycées professionnels	56 %
Cités scolaires	72 %

— La mixité sociale des collèges

Les collèges ont des compositions sociales très différentes. Ces différences sont notamment le reflet de la ségrégation résidentielle et sont aussi en partie liées à l'existence de deux secteurs d'enseignement.

À l'échelle nationale, la ségrégation sociale entre collèges a relativement peu varié entre 2003 et 2021. Les collèges publics sont plus homogènes en termes de composition sociale mais les écarts entre le secteur public et le secteur privé se sont creusés, le secteur privé scolarisant de plus en plus d'élèves de milieu favorisé.

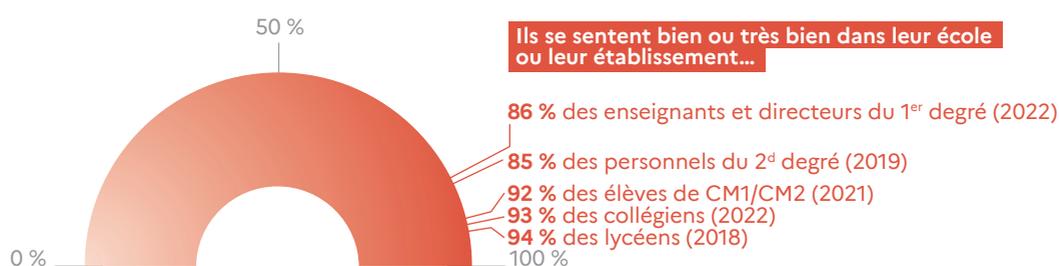
Les situations et les tendances sont très différentes d'un département à un autre. Les écarts de composition sociale entre collèges sont les plus élevés dans les départements les plus urbains. Dans une vingtaine de départements, la ségrégation a baissé entre 2014 et 2021. La ségrégation entre les collèges publics y a diminué, et les écarts entre les secteurs public et privé n'ont pas augmenté.

— Mesurer le climat scolaire

Le climat scolaire apporte des éclairages sur la qualité des relations, de l'enseignement, de l'environnement, le sentiment de sécurité et celui d'appartenance.

Depuis 2011, la DEPP réalise régulièrement des enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens et lycéens. Les catégories de personnes interrogées se sont élargies à partir de 2019, d'abord aux personnels de l'éducation nationale, puis aux élèves de CM1-CM2. Les enquêtes de climat scolaire et de victimation offrent désormais un panorama complet : élèves et personnels de l'éducation nationale exerçant dans les écoles et établissements scolaires, à tous les niveaux d'enseignement de l'école primaire au lycée ont désormais été couverts par le dispositif d'enquête.

Toutes ces enquêtes s'articulent autour d'un double objectif : évaluer le climat scolaire et mesurer les éventuelles atteintes subies, que ces actes aient été ou non signalés au sein de l'établissement ou auprès des autorités académiques, policières, judiciaires ou administratives. En outre, les enquêtes auprès des personnels abordent des questions sur les conditions de travail au sein des établissements.



— Le panorama des établissements

La DEPP et le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) ont croisé leur expertise pour produire un nouvel ouvrage qui rend compte, de manière objective, de la diversité des écoles, collèges et lycées.

Cet ouvrage, qui paraîtra en 2023, rassemble des éléments de cadrage statistiques produits par la DEPP sur de grandes thématiques, comme l'offre de formation, les effectifs d'élèves, leur profil social et scolaire, les résultats aux examens, le parcours des élèves. Le CEE apporte son analyse dans le but de développer la compréhension de notre système éducatif.



Frédéric Ferry
Équipe mobile de sécurité (EMS),
chargé de prévention dans
l'académie de Versailles

Interview



Quel usage faites-vous des enquêtes nationales de climat scolaire dans votre académie ?

Les équipes utilisent les données de la DEPP comme référentiel pour les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS), qui sont les déclinaisons dans les établissements scolaires des enquêtes de climat scolaire de la DEPP, à l'initiative du chef d'établissement. Nous utilisons plutôt les données DEPP comme révélateurs de tendances et pas comme des « scores » à égaler ou dépasser. Lors d'une restitution d'ELCS, si les résultats sont meilleurs que les valeurs DEPP, nous privilégions une lecture « inversée » des résultats en cherchant à convaincre les responsables d'établissements et inspecteurs de ne pas se réjouir d'un score de 95 % d'élèves qui par exemple déclarent vivre bien leur scolarité, mais au contraire de travailler pour les 5 % qui déclarent vivre mal. Ce focus sur la « bouteille à moitié vide » est dupliqué sur la quasi-totalité des thèmes.

Nous utilisons également les données de la DEPP lors de toutes les séquences d'information ou de formation en lien avec le climat scolaire. Sur les thématiques du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles, les données de la DEPP alimentent des quizz pour sensibiliser, combattre les clichés, fake news, fantasmes et autres idées reçues.

PERSPECTIVES 2023

Les indicateurs de valeur ajoutée

Depuis près de trente ans, la DEPP publie chaque année les indicateurs de résultats des lycées (IVAL). Ceux-ci apprécient la réussite au baccalauréat des élèves des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

Les IVAL offrent un diagnostic qui va au-delà des seuls taux de réussite « bruts » à l'examen. Ils proposent une batterie d'indicateurs, qui une fois combinés, permettent une analyse fine de la capacité de l'établissement à accompagner les élèves depuis l'entrée dans l'établissement jusqu'à l'obtention du diplôme. La valeur ajoutée mesure en effet la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves. La publication des IVAL permet de rendre compte des résultats du service public national d'éducation en diffusant des éléments d'appréciation de l'action propre de chaque lycée. Elle fournit également aux responsables et aux enseignants des lycées des éléments de réflexion qui les aident à améliorer l'efficacité de leurs actions.

En 2023, la DEPP publiera le même type d'indicateurs pour les collèges : les indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC).

Pour en savoir plus

- DEPP, CEE, *Les établissements scolaires – Un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France*, (à paraître).
- Guillerm M., Monso O., 2022, « Évolution de la mixité sociale des collèges », *Note d'Information*, n° 22.26, DEPP.
- Traore B., 2022, « Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2 », *Note d'Information* n° 22.08, DEPP.
- À propos des indicateurs de résultats des lycées (IVAL)
<https://www.education.gouv.fr/les-indicateurs-de-resultats-des-lycees-1118>



Les territoires

La connaissance des territoires est essentielle à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats, ainsi qu'au pilotage local de ces politiques.

La DEPP produit une grande variété d'indicateurs et d'analyses sur le système éducatif, qui sont déclinés par territoire pour confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des territoires.

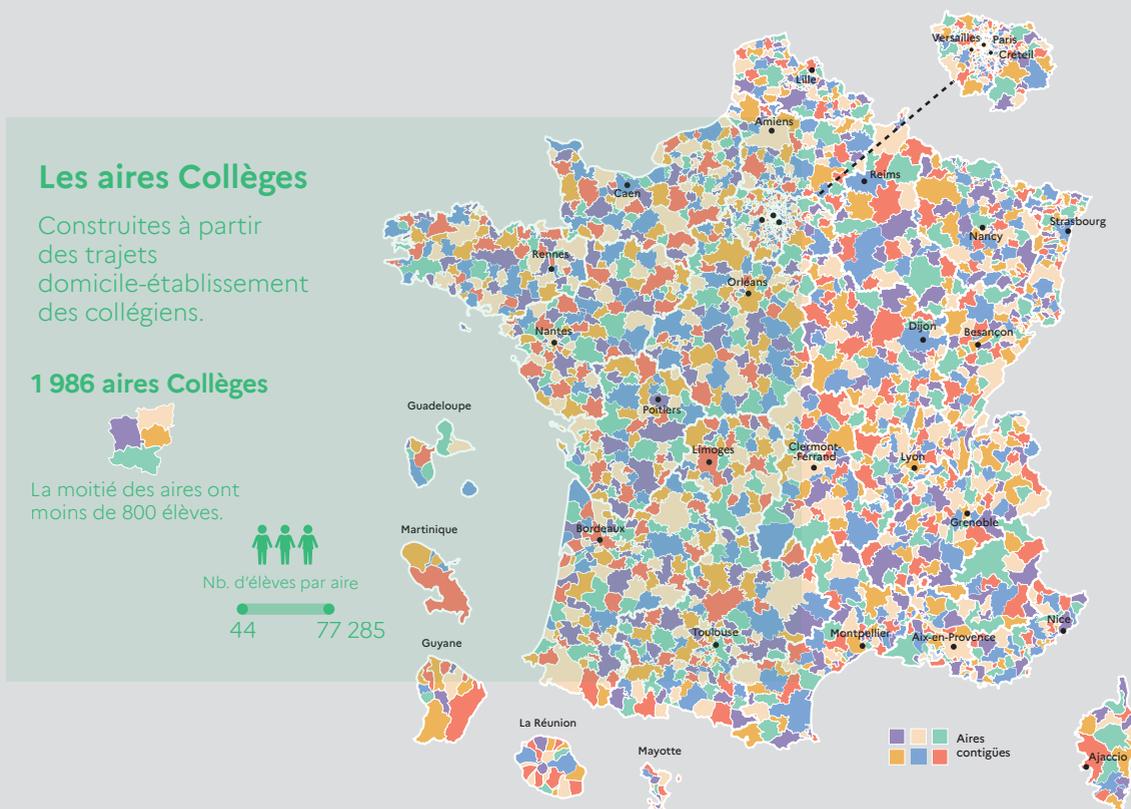
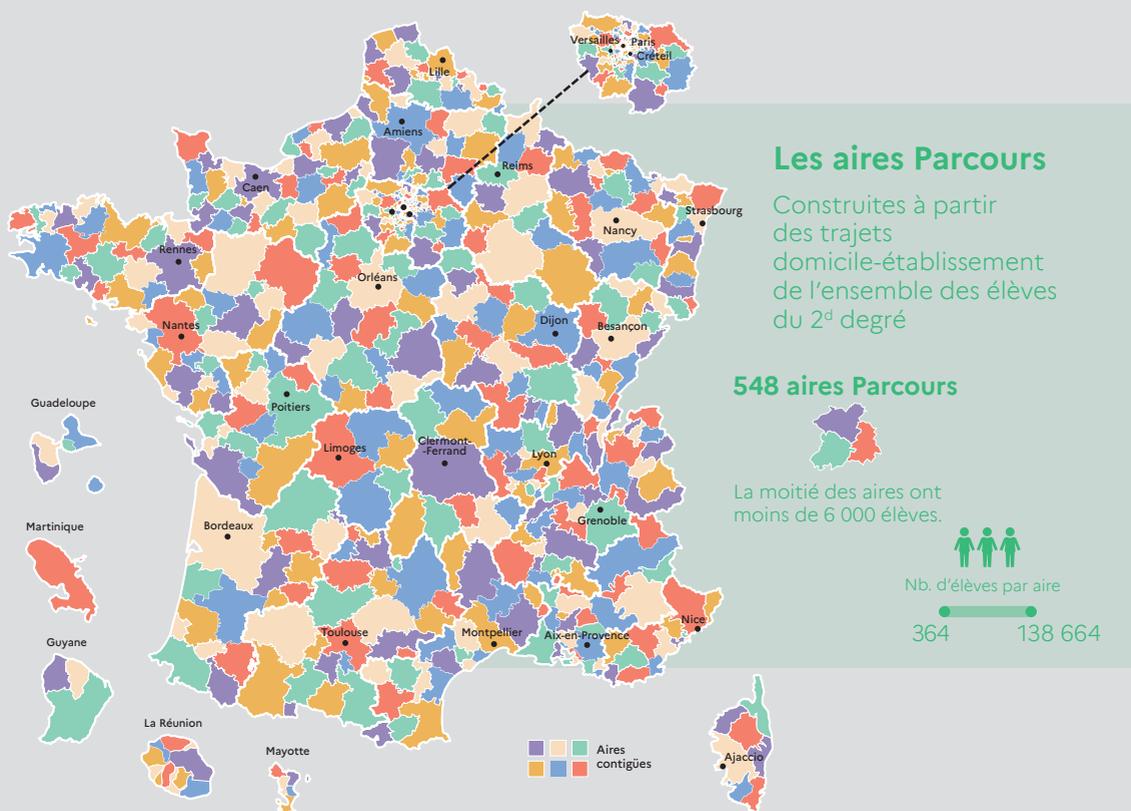
La publication *Géographie de l'École* fournit des indicateurs offrant une vue cartographiée de notre système éducatif, avec ses spécificités et ses caractéristiques selon les territoires. Ces indicateurs sont désormais disponibles sur « Géo-éducation », un outil de cartographie interactive, qui offre la possibilité de visualiser les données au niveau des établissements et à différentes mailles géographiques.

La DEPP investit régulièrement sur de nouvelles méthodes et approches pour éclairer les politiques éducatives et fournir des outils de pilotage prenant en compte les disparités territoriales. Ces dernières années, cet investissement méthodologique a ainsi permis de proposer de nouveaux outils pour caractériser les territoires, tels que la typologie des communes de l'urbain et du rural.

La DEPP participe enfin aux travaux de comparaison internationale pour situer la France par comparaison à d'autres systèmes éducatifs. Elle y consacre sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

91 %

des élèves résident et sont scolarisés dans leur aire d'éducation



— LES AIRES D'ÉDUCATION : UN NOUVEAU ZONAGE POUR L'ANALYSE ET LE PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

La DEPP et les services statistiques académiques ont finalisé la construction d'un zonage en aires d'éducation, portant sur la France métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer.

Ce zonage est construit à partir des flux d'élèves du second degré entre communes de résidence et communes de scolarisation. Deux niveaux ont été produits : un zonage « Parcours » s'appliquant à l'ensemble des élèves du second degré ; un zonage « Collèges » s'appliquant aux seuls collégiens. Les services en académie et en région académique ont contribué à améliorer le zonage en s'appuyant sur la connaissance de leur territoire. Ainsi, ce zonage offre une maille adaptée aux problématiques de l'éducation nationale. Il permet d'enrichir l'étude des disparités territoriales, et constitue également un outil pour le pilotage territorial.

PERSPECTIVES 2023

UN INDICE D'ÉLOIGNEMENT POUR LES LYCÉES

Les questions de ruralité et d'isolement se posent aussi à l'échelle des établissements. Pour mesurer cet éloignement, une approche continue est préférée à une approche binaire opposant établissements ruraux et établissements urbains.

Un indice d'éloignement des collèges est calculé par la DEPP depuis 2018. Il résume plusieurs dimensions de l'éloignement géographique (ruralité du territoire, densité et diversité de l'offre scolaire, accès aux équipements sportifs et culturels) en un indice continu et synthétique. Il est notamment utilisé dans la construction d'une typologie de collèges, ainsi qu'à des fins d'études ou de pilotage aux niveaux national et académique.

La DEPP diffusera un nouvel indice d'éloignement portant sur les lycées des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, calculé selon les mêmes principes que celui des collèges.

La DEPP publiera également une *Note d'Information* présentant le mode de calcul de cet indice et ses principaux enseignements.



Thierry Dickelé
Inspecteur d'Académie -
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de la Meuse

Interview



Quel usage de l'indice d'éloignement avez-vous dans le cadre de votre pilotage départemental ?

L'indice d'éloignement permet d'identifier les territoires à besoins au regard des politiques éducatives. Dans un département essentiellement rural, il rend compte d'une diversité de situations. Il a notamment été mobilisé dans le cadre de la politique des Territoires éducatifs ruraux : non seulement pour les définir, mais aussi pour contribuer à un diagnostic partagé de ces territoires. Parce qu'il aide à objectiver des situations d'éloignement, cet indice facilite la concertation entre les acteurs du système éducatif, par exemple à l'occasion des dialogues avec les établissements. Enfin, l'indice d'éloignement des lycées est particulièrement attendu, compte tenu des problématiques spécifiques à ce niveau d'enseignement.

— GÉO-ÉDUCATION : L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL SUR L'ÉDUCATION

Géo-éducation est un nouvel outil de cartographie interactive qui permet de visualiser des données sur l'éducation au niveau des établissements et à différentes mailles géographiques, incluant des zonages administratifs, d'études et propres à l'éducation.

Les dynamiques territoriales des thématiques éducatives sont mises en valeur sous forme de cartographie interactive.

Plusieurs thèmes peuvent être consultés : les établissements,

les élèves, les parcours scolaires et les résultats, le contexte social, les typologies de territoires.

Les données sont également valorisées sous forme de tableaux, de graphiques et de fiches de

synthèse dynamiques. Des fonctionnalités permettent de personnaliser les cartes, d'associer

les indicateurs et d'importer les données d'autres observatoires géographiques. Géo-éducation

permet par ailleurs d'ajouter ses propres données afin de les cartographier et les superposer aux indicateurs de l'application.

carto.depp.education.fr



— ÉTUDES SUR LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES EN COLLABORATION AVEC LES RECTORATS

La DEPP a réédité l'étude des mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collège et en seconde. Elle a également coordonné une opération de publication conjointe avec les rectorats.

La publication de la DEPP décrit les mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles à l'échelle nationale. Les mobilités sont en hausse à la rentrée 2021. Tout comme les années précédentes, elles sont plus fréquentes en début d'école élémentaire, de collège et de lycée. Elles s'opèrent le plus souvent entre zones urbaines. Les mobilités de l'urbain vers le rural sont plus fréquentes à l'école et en début de collège, et les mobilités du rural vers l'urbain en début de lycée.

Les services en académie et en région académique ont calculé ces indicateurs sur leur territoire et ont développé des éclairages locaux tenant compte de leurs problématiques spécifiques.

Proportion d'élèves ayant changé de commune de résidence entre les rentrées 2020 et 2021



Pour en savoir plus

- Croguennec Y., Dieusaert P., 2022, « Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collège et en seconde à la rentrée 2021 », *Note d'Information*, n°22.25, DEPP.
- Chevalier C., Derosier A., Gasq P.-O., Thomas G., Vilain É., Monso O. & André P., 2022, « Le zonage en aires d'éducation », *Document de travail du réseau DEPP-SSA*, n°2022-R01, DEPP-SSA.
- DEPP, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, 2022.
- Fournier Y., Rakocevic R., 2022, « Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France ? », *Note d'Information*, n°22.13, DEPP.

5.

L'aide au pilotage

La DEPP a pour mission de produire des travaux d'analyses éclairant la conception des politiques publiques et aussi de contribuer à leur évaluation.

Elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation des données utiles pour aider au pilotage aux niveaux national, régional et académique.

La DEPP réalise chaque année des prévisions de court terme d'élèves dans le premier degré et le second degré.

Elle développe des outils d'aide à la décision comme les modèles d'allocation des moyens, pour répondre aux besoins de la DGESCO.

La DEPP joue un rôle actif dans la production, l'interprétation et l'amélioration des indicateurs LOLF de performance du ministère et de ceux utilisés dans le dialogue de gestion avec les académies.

La DEPP élabore les évaluations exhaustives de début CP, CE1, sixième et seconde, qui sont au service des enseignants et visent à leur donner, dès la rentrée, des points de repère pour organiser leur enseignement mais sont aussi un outil de pilotage local.

La DEPP participe au plan d'action du ministère sur l'égalité entre femmes et hommes en publiant chaque année les statistiques du rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère.

Enfin la DEPP contribue à l'aide au pilotage en mettant régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou en soutenant des équipes de recherche sur des évaluations de politiques publiques.

— Les évaluations nationales évoluent pour mieux suivre les apprentissages des élèves

Afin d'aider les enseignants à mieux prendre en charge les besoins des élèves et les familles à mieux suivre les apprentissages de leur enfant, le contenu et les outils de restitution des évaluations nationales ont été en partie revus.

Les évaluations nationales passées en début de CP, CE1 et sixième font l'objet de restitutions individuelles, sous la forme de fiches de synthèse. Ces fiches ont été améliorées pour simplifier la communication des résultats auprès des familles.

Deux tests spécifiques ont été introduits en sixième, ayant trait aux domaines du lexique en français et des automatismes en mathématiques. Les réponses des élèves à ces tests ont fait l'objet de restitutions complètes aux familles et aux enseignants. La documentation fournie leur a également permis de mieux s'appropriier le contenu de ces nouveaux tests.

PERSPECTIVES

Contribuer aux réflexions sur la réforme de la voie professionnelle

Dans un contexte de réforme de la voie professionnelle, la DEPP contribuera à appuyer le débat public et les prises de décision.

La DEPP rassemblera les connaissances qu'elle a produites sur la voie professionnelle, et les restituera sur son site internet. Elle mettra à disposition de nouveaux indicateurs, et lancera de nouvelles études et collaborations avec les chercheurs.

Pour en savoir plus

- « Évaluations 2022 Point d'étape CP - Premiers résultats », *Document de travail - série études*, n°2022.E03, mai 2022, DEPP.
- « Test de positionnement de début de première année de CAP 2021 - Premiers résultats », *Document de travail - série études*, n°2022.E02, février 2022, DEPP.
- « Test de positionnement de début de seconde 2021 - Premiers résultats », *Document de travail - série études*, n°2022.E01, février 2022, DEPP.
- « Méthodologie utilisée dans les évaluations nationales du second degré - Analyse psychométrique », *Document de travail - série méthodes*, n°2022.M01, janvier 2022, DEPP.
- « L'éducation prioritaire », *Document de travail - série synthèses*, n°2022.S02.
- « L'impact du numérique sur les apprentissages des élèves : évaluation d'une politique d'équipement à grande échelle. Ensemble des résultats au cycle 4 », *Document de travail - série études*, n°2022.E04.

Interview



Philippe Arzoumanian
Doyen des inspecteurs
d'académie-inspecteurs
pédagogiques régionaux
(IA-IPR) de l'académie
de Limoges

Comment mobilisez-vous les évaluations de la DEPP pour mieux accompagner les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques ?

Les évaluations de la DEPP ont permis de construire un nouvel outil pour accompagner les enseignants. Depuis mars 2022, à partir de l'analyse des résultats des élèves de sixième et seconde et de l'expertise de l'enseignant, la plateforme numérique RTP (Remédiation Tests de Positionnement) propose des exercices de remédiation adaptés et individualisés. La plateforme est pensée pour renforcer la confiance en soi des élèves notamment en valorisant les réussites. Elle a été conçue par des professeurs de l'académie de Limoges, et est accessible par tous les enseignants de France.

6.

Les référentiels

Les nomenclatures et les répertoires pilotés par la DEPP sont au cœur des systèmes d'information (SI) qui alimentent le SI statistique des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. En tant que service statistique ministériel, la DEPP a pour mission de garantir la qualité des référentiels communs qui sont sous sa responsabilité. Leur utilisation permet d'améliorer la qualité des SI et de leur gestion.

La Base centrale des nomenclatures (BCN) contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications du ministère. La DEPP veille à la complétude de la base, à la cohérence et à la compatibilité des nomenclatures.

Le Répertoire sur les établissements du système éducatif (RAMSESE) recense tous les établissements assurant une activité de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi que les structures concourant au fonctionnement du système éducatif. Le second répertoire, la Base nationale des identifiants élèves (BNIE), attribue et répertorie l'identifiant national unique (INE) de chaque élève du premier degré. Enfin, le Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE) étend l'attribution d'un INE dans le second degré scolaire, l'apprentissage, l'enseignement agricole et le supérieur.

La DEPP participe aux travaux d'extension d'un INE unique. Elle s'appuie pour ces missions sur des réseaux de gestionnaires nationaux et académiques.

— Une fiabilisation des données du répertoire « Ramsese » pour les élections professionnelles de 2022

La gestion du répertoire Ramsese est confiée à la DEPP afin de maintenir la qualité et la cohérence des données des établissements, indispensables au bon déroulement d'opérations telles que les élections professionnelles.

Tous les quatre ans, l'organisation des élections professionnelles implique une logistique importante. Fin 2022, les élections se caractérisent par la mise en place d'une procédure de vote dématérialisée qui mobilise les données du répertoire RAMSESE afin de constituer le référentiel des adresses permettant l'envoi des notices de vote aux électeurs dans les établissements.

La remise du matériel de vote sur site par les transporteurs nécessitait une actualisation de certaines adresses, en particulier lorsque celles-ci contenaient uniquement les mentions de boîte postale, de quartier ou de zone qui pouvaient s'avérer insuffisantes pour la distribution, dans un campus universitaire par exemple.

Pour mener ces actions, le réseau des gestionnaires RAMSESE a été sollicité durant toute la phase de préparation de l'opération.

PERSPECTIVES 2023

Modernisation de l'immatriculation des élèves, étudiants et apprentis

Être en mesure de déterminer à partir de ses données d'état civil si un élève dispose déjà d'un identifiant unique (INE) est essentiel au ministère. La DEPP va lancer en 2023 un chantier de modernisation de la méthode utilisée jusqu'à présent. La première étape de ce chantier consistera en la réalisation d'un audit métier du dispositif d'immatriculation et devra aboutir sur des scénarios d'amélioration.

89 500

structures répertoriées dans RAMSESE

980

nouveaux établissements ouverts dans le répertoire en 2022

Interview



Thierry DELANOE
Directeur de projet DGRH pour les élections professionnelles.

Comment le répertoire RAMSESE contribue-t-il à la réussite de cette opération complexe ?

Les élections professionnelles de 2022 se caractérisent par la mise en place d'une procédure de vote dématérialisée, et pour la première fois les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche sont concernés par l'opération.

L'un des enjeux majeurs de l'opération se situe au niveau de la qualité de la logistique pour la distribution des notices de vote, qui a également une influence sur la mobilisation du corps électoral.

Afin de sécuriser l'opération, la mise en qualité des données de RAMSESE est essentielle pour constituer le référentiel électeur. De nombreuses consignes ont été transmises aux académies afin de fiabiliser la première extraction de données, permettant de préparer l'expédition des matériels de vote dans les écoles, établissements et services académiques.

7.

La contribution à la statistique européenne et internationale

La DEPP a depuis longtemps fait le choix de s'impliquer fortement, par son expertise technique et statistique, dans la construction et la production de données internationales mais aussi dans leur appropriation par les acteurs publics et la communauté éducative dans son ensemble.

Les comparaisons internationales sont devenues un point d'appui incontournable au pilotage des systèmes éducatifs et à l'élaboration des politiques publiques d'éducation. Il est donc primordial d'en maîtriser la qualité et la pertinence afin de les utiliser à bon escient et d'en tirer des interprétations valides.

La DEPP contribue à l'élaboration des indicateurs européens et internationaux sur l'éducation. À cette fin, elle collabore activement au sein des réseaux de l'OCDE, de la Commission européenne (et d'Eurostat en particulier), de l'Unesco ou encore de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA). Elle pilote en France les enquêtes internationales auprès des élèves ou des personnels (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS, entre autres).

La DEPP contribue aussi à la mise en perspective de la statistique européenne, en prenant une part active dans le réseau Eurydice sur les systèmes d'enseignement et les politiques éducatives en Europe. Dans ses ouvrages de référence, la DEPP présente des données sur l'école en France et des indicateurs internationaux permettant d'établir des comparaisons avec d'autres pays. En particulier, *L'Europe de l'éducation en chiffres* offre un panorama complet d'indicateurs et d'analyses pour apprécier les résultats mais aussi la diversité des modes d'organisation de la scolarité dans l'Union européenne, et situer la France par rapport à ses voisins.

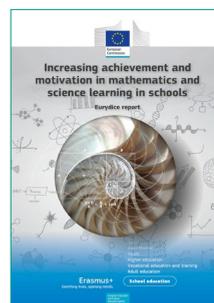
Enfin, elle poursuit des échanges réguliers avec des organismes partenaires à l'étranger, que ce soit via le forum européen d'Eurydice, au sein de l'association « FLIP + » qu'elle coordonne ou dans le cadre de l'accueil ministériel de délégations étrangères. Elle valorise à l'international une partie de ses travaux, traduits en anglais et mis à disposition grâce à une page internet dédiée.

— Les comparaisons des systèmes éducatifs européens

En 2022, la DEPP a contribué à un rapport d'Eurydice sur l'apprentissage des mathématiques et des sciences en Europe. En collaboration avec la tutelle du réseau, elle a organisé une conférence à ce sujet. Elle a par ailleurs réalisé une nouvelle édition de sa publication de référence sur les systèmes éducatifs européens.

La DEPP est membre du réseau Eurydice, piloté par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). À ce titre, elle coordonne les experts qui contribuent pour la France aux rapports thématiques du réseau. En 2022, elle a participé à plusieurs travaux d'Eurydice. En particulier, un rapport a été réalisé sur les liens entre l'enseignement des mathématiques et des sciences à l'école élémentaire et au collège en Europe, et les connaissances, les aptitudes et les compétences des élèves dans ces matières. Avec l'agence EACEA, la DEPP a organisé une conférence sur ce travail (voir *interview*).

Par ailleurs, la DEPP a mobilisé les travaux d'Eurydice et les différents indicateurs européens qu'elle contribue à élaborer, pour réaliser une quatrième édition de son ouvrage *L'Europe de l'éducation en chiffres*. Cette nouvelle livraison met à la disposition du public un ensemble raisonné d'indicateurs les plus récents portant sur la plupart des dimensions du système éducatif des pays de l'Union européenne. En 2022, l'accent est mis sur le métier d'enseignant.



PERSPECTIVES 2023

La DEPP accélère la mise à jour de *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

Cet ouvrage périodique de la DEPP suscite de plus en plus d'intérêt auprès des acteurs du monde éducatif. Un rapport sénatorial en 2021 recommandait d'en réaliser une nouvelle édition tous les ans. La DEPP y répondra avec une mise à jour annuelle des données sur les enseignants et d'autres données en fonction des priorités au cœur du débat public.



Anna Horvath

Analyste des politiques et systèmes éducatifs au sein de l'agence EACEA (Bruxelles), auteure principale du rapport d'Eurydice sur les mathématiques et les sciences.

Interview



Vous avez pris part à une conférence-débat à ce sujet organisée à la DEPP. Ce type d'événement peut-il faire avancer la réflexion sur l'éducation au niveau européen ?

Le rapport d'Eurydice sur les mathématiques et les sciences fait un certain nombre de constats sur les modalités d'organisation des enseignements les mieux à même de favoriser l'acquisition des compétences. Il appartient à chacun des pays de s'en saisir comme il le souhaite dans l'élaboration de sa politique publique. En ce sens, la conférence de la DEPP, qui s'adressait avant tout à un public ministériel, a pu être utile du point de vue de la France. Mais les échanges qu'elle a occasionnés peuvent aussi avoir un intérêt plus large : aider les équipes bruxelloises à réfléchir sur leurs propres approches méthodologiques et à tirer profit des expertises nationales en la matière.



Philippe Arzoumanian
IA-IPR de mathématiques et doyen des IA-IPR
de l'académie de Limoges, expert français pour
le rapport d'Eurydice sur les mathématiques et
les sciences

Interview



Quelle utilité ce type de travaux européens peut-il avoir pour la coordination académique des enseignements en France ?

Ces travaux doivent permettre d'agir sur l'organisation des apprentissages et sur les contextes de l'enseignement en mathématiques et en sciences pour améliorer notre système éducatif au service de la réussite de tous nos élèves.

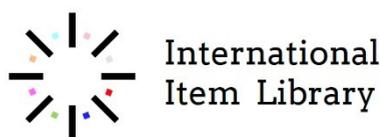
— Les collaborations internationales de la DEPP : partenariat « FLIP + »

La révolution numérique amène tous les pays à réorganiser constamment leur évaluation standardisée des élèves. Chercher ensemble des solutions aux défis communs est devenu un enjeu d'efficacité scientifique et économique. C'est ainsi que la DEPP a cofondé en 2017 le partenariat international « FLIP + » et lui a consacré un événement d'envergure en 2022.

À l'origine porté par des organismes officiels d'évaluation dans quatre pays (France, Luxembourg, Italie et Portugal), « FLIP + » s'est depuis ouvert à d'autres pays et constitue aujourd'hui un réseau international d'institutions spécialisées dans le domaine de l'évaluation.

Membre français et cofondatrice de ce partenariat qui prend la forme d'une association à but non lucratif, la DEPP est très active dans son animation. En juin 2022, un grand événement annuel de deux jours a été organisé à Paris. Les participants ont eu l'occasion de partager leurs expériences en évaluation numérique. Des études de cas au sujet des méthodes et outils numériques, ainsi que des utilisations des données de connexion et de l'inclusion ont été présentées par des experts en conception d'évaluation et en recherche sur l'évaluation.





PERSPECTIVES 2023

En tant que membre de « FLIP + », la DEPP a récemment initié un projet de bibliothèque internationale d'items. Elle lui a donné une envergure mondiale grâce à la signature d'une convention avec l'Unesco. D'importants développements sont annoncés pour 2023.

La bibliothèque internationale d'items vise à partager le plus largement possible des contenus d'évaluation standardisée des acquis des élèves. Lors de l'événement FLIP + de juin 2022, les membres du partenariat ont été invités à rejoindre le projet de bibliothèque en tant que partenaire financier, fournisseur de contenu ou utilisateur.

L'année 2023 verra la formalisation de ce partenariat qui regroupera dans un premier temps les institutions de cinq pays (France, Italie, Norvège, Lituanie, Brésil) ainsi que l'Unesco. La mission du partenariat est d'initier le projet, à travers le développement de la plateforme et la définition des règles de fonctionnement de la bibliothèque internationale d'items.

www.itemlibrary.org

— Valorisation des travaux de la DEPP auprès des publics anglophones

Les études de la DEPP suscitent un fort intérêt auprès des institutions à l'étranger. Par leur approche méthodologique ou thématique originale et innovante, elles contribuent aux réflexions internationales sur l'éducation. La page de la DEPP en anglais s'est enrichie en 2022 de nouvelles traductions.

Mise en place à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1^{er} semestre 2022, la page de la DEPP en anglais a été rendue pérenne. Elle réunit, dans leur intégralité ou sous forme de synthèses, une sélection de travaux sur les élèves et apprentis, les enseignants, l'insertion, les établissements scolaires, les investissements en éducation, les inégalités territoriales ou encore les effets de la crise sanitaire.

La page s'enrichit constamment de nouvelles traductions, par exemple récemment celle du travail sur l'évolution de la mixité sociale des collèges.

<https://www.education.gouv.fr/studies-and-statistics-education-france-and-europe-326296>

Pour en savoir plus

- DEPP, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, 2022.
- DEPP, *Changes in the social mix of French lower secondary schools*, note d'information n° 22.26, juillet 2022.
- Eurydice, *Increasing achievement and motivation in mathematics and science learning in schools*, 2022.
- Eurydice, *Supporting refugee learners from Ukraine in schools in Europe* et *Supporting refugee learners from Ukraine in higher education in Europe*, 2022.
- OCDE, *Education at a Glance*, octobre 2022.

8.

Le réseau de la statistique sur l'éducation

Pour assurer ses missions de collecte de données, d'études et d'analyses, la DEPP s'appuie sur le réseau des services statistiques académiques et régionaux. Ces services contribuent également au pilotage du système éducatif à un niveau territorial fin.

Avec les services statistiques en académie, la DEPP dispose de relais dans les échelons administratifs déconcentrés que sont les académies, les régions académiques et les vice-rectorats. Ces relais, au nombre de 33, sont les services statistiques académiques (SSA). Certains d'entre eux sont organisés en structure régionale ou inter-académique, afin de fournir des données et indicateurs consolidés à l'échelle des régions et ainsi répondre au besoin grandissant d'information à ce niveau.

Ce vaste réseau travaille de manière collaborative afin de mutualiser les projets et les outils statistiques. Il contribue à la qualité de la statistique publique d'éducation à tous les niveaux : collecte, analyse et diffusion. Services à haute technicité, les SSA sont une ressource précieuse et reconnue pour fournir aux autorités académiques l'information destinée à l'aide à la décision et au pilotage.

— « DEPP Académie » : Un nouveau format d'événement

En 2022, la DEPP a organisé la première édition de « DEPP Académie », un nouveau format d'événement qui a pour objectif d'aller à la rencontre des acteurs éducatifs en académie et d'échanger avec eux sur des thématiques choisies en concertation.

Cette formule a été inaugurée à Amiens, le 11 octobre 2022, en présence du Recteur et d'une centaine de chefs d'établissement et d'inspecteurs. Plusieurs séquences se sont succédé, toutes animées par des cadres et experts de la DEPP avec le service statistique de l'académie, des inspecteurs et IA-DASEN.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue dans l'élaboration de statistiques pertinentes au service des acteurs de l'éducation. Elle a montré tout l'intérêt de la complémentarité entre une approche à partir d'indicateurs et la connaissance fine du terrain, portée par la richesse des profils des participants. Les chefs d'établissement présents ont souligné l'intérêt d'une telle journée qui a montré comment les indicateurs pouvaient les aider dans l'élaboration d'un diagnostic de leur établissement et dans le pilotage de ce dernier.

Véritable levier d'animation pour le réseau de la statistique publique de l'éducation, cette expérience sera renouvelée début 2023, autour de thématiques en lien avec les indicateurs de valeur ajoutée des établissements ou encore l'insertion des jeunes sortis d'une formation professionnelle, des sujets au cœur des problématiques actuelles de l'éducation nationale. Plusieurs académies se sont déjà portées candidates pour accueillir la « DEPP Académie ».

PERSPECTIVES 2023

Investissement du réseau sur la voie professionnelle

En plus de poursuivre les initiatives engagées depuis plusieurs années en termes de mutualisation, en 2023 le réseau des SSA investira particulièrement le champ de la voie professionnelle pour apporter tous les indicateurs utiles et pertinents dans le cadre de la réforme en cours, et proposer un tableau de bord d'indicateurs construit de manière collaborative en prenant en compte les besoins nationaux et locaux.



Lise Giran
Cheffe du service de région académique des études et Statistiques (SRAES) et cheffe du SSA d'Amiens

Interview



Quel est l'intérêt de participer à DEPP Académie ?

L'intérêt pour les participants était de voir, à travers le décryptage de certains indicateurs, comment ils sont calculés et comment ils peuvent être utilisés. Tout a été fait pour rendre plus lisibles et plus concrets les travaux statistiques menés par la DEPP au niveau national. L'autre intérêt et de pouvoir mener une réflexion approfondie autour de problématiques spécifiques à notre académie, à travers les indicateurs de la DEPP, comme l'adaptation des politiques éducatives aux différents territoires (l'académie d'Amiens étant marquée par une ruralité forte comme le montre la typologie des communes). Les conclusions de cette journée vont nous permettre d'alimenter les actions déjà engagées dans nos groupes de travail académiques, sur l'exploitation des évaluations nationales élèves par exemple.



La collaboration avec les chercheurs

Partenaire incontournable de la recherche en éducation en France, la DEPP se dote d'outils innovants pour soutenir les chercheurs et favoriser la diffusion des résultats de la recherche dans le débat public.

La DEPP soutient à plusieurs niveaux la recherche en éducation dans des disciplines très variées : en sciences de l'éducation, comme en psychométrie, sociologie, économie, géographie, démographie ou encore en sciences politiques.

Elle met à disposition des acteurs de la recherche, dans un cadre conventionnel adapté, des données administratives et d'enquête en éducation. Elle accueille dans ses locaux des étudiants et doctorants menant des travaux sur ces données et facilite aussi la réalisation de thèses au sein de ses équipes. Elle appuie logistiquement ou financièrement des évaluations de politiques éducatives ou d'expérimentations de dispositifs éducatifs, ainsi que des études dans le champ de l'éducation. Depuis 2021, elle est engagée dans le programme IDEE (Innovations, Données et Expérimentations en Éducation), projet multipartenarial visant à développer la recherche expérimentale en éducation en France. Elle contribue également à la transmission des savoirs notamment en valorisant les résultats de la recherche grâce à la revue *Éducation & formations* qu'elle publie avec le SIES ou à ses documents de travail (pré-articles scientifiques) co-écrits par ses équipes avec des chercheurs.

Au fil du temps, une interdépendance s'est tissée entre la communauté scientifique et la DEPP. La chaire de recherche « Politiques éducatives et mobilité sociale » qu'elle a créée avec l'École d'économie de Paris (PSE) et la Fondation Ardian est une illustration des efforts conduits par la DEPP pour structurer ses rapports avec le milieu académique et contribuer à améliorer les connaissances s'agissant des inégalités scolaires et des moyens de les corriger. Au-delà du soutien apporté aux chercheurs, la DEPP se nourrit également des collaborations qu'elle noue avec le monde universitaire. Elle fait appel aux chercheurs pour développer de nouveaux outils, pour siéger dans des comités scientifiques, de pilotage ou de suivi des évaluations sous sa responsabilité, pour expertiser les articles publiés dans la revue *Éducation & formations* ou pour évaluer des dispositifs et politiques publiques en éducation. Pour favoriser la recherche dans un champ disciplinaire ou sur une problématique qui lui semble à développer, la DEPP lance régulièrement auprès des chercheurs des appels à projets de recherche et des appels à contributions.

— La DEPP bénéficie du soutien du programme IDEE pour faciliter la réalisation d'études et de recherches en éducation

En novembre 2022, la DEPP a mis en ligne son premier catalogue de données administratives et d'enquête afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité des données en éducation.



Innovations, Données et Expérimentations en Éducation

Ce catalogue des données de l'éducation (<https://catalogue.depp.education.fr>) donne à voir la richesse des données administratives et d'enquête sur le système éducatif français. Il est proposé par la DEPP avec le soutien du programme « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » (IDEE), qui est un équipement structurant pour la recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche.

Grâce au soutien d'IDEE, la DEPP bénéficie de moyens pour mieux structurer et documenter son système d'information, donner à voir sa qualité et faciliter l'accès aux données pour la conduite d'études et de recherches, portées par les équipes de la DEPP ou la communauté scientifique.

Le travail collaboratif avec les équipes d'IDEE porte sur la documentation des données, le développement de protocoles d'accès, d'enrichissement, d'appariement et d'utilisation des données, ainsi que sur l'équipement physique pour faciliter à terme l'accès sécurisé et à distance des chercheurs.

Pour en savoir plus sur le projet IDEE : <https://www.ideo-education.org/>

— Zoom sur une thématique de recherche : les inégalités sociales face à l'éducation

En collaboration avec le SIES, la DEPP a publié dans sa revue *Éducation & formations* plusieurs études réalisées dans le cadre d'un appel à contributions sur les inégalités sociales à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Dans le numéro 103 d'*Éducation & formations*, l'article de Cécile Bonneau et alii analyse les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles et leur évolution depuis le milieu des années 2000. Prenant appui sur des données riches et inédites de la DEPP et du SIES, ses auteurs montrent que les dispositifs d'« ouverture » mis en place par certaines grandes écoles n'ont pas permis de faire évoluer leur base de recrutement et invitent à repenser les leviers d'action pour élargir le recrutement des filières sélectives. Dans le numéro 104 de la revue, Marco Oberti et ses co-auteurs étudient les inégalités d'accès dans deux établissements sélectifs du domaine des sciences humaines et sociales (Sciences Po Paris et l'Université Paris Dauphine) sous le prisme des caractéristiques des lycées d'origine des candidats et des admis.

De manière générale, ces travaux illustratifs marquent la volonté de la DEPP et du SIES de dépasser les frontières administratives, notamment celle entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, en développant et en favorisant la production et diffusion de connaissances scientifiques sur le lien entre origine sociale, destinée scolaire et études supérieures.

En parallèle, la DEPP poursuit son soutien aux équipes de recherche travaillant sur la question de la mixité sociale dans l'enseignement secondaire. Leurs travaux s'appuient notamment sur les expérimentations menées depuis 2016 pour renforcer la mixité sociale au collège à travers plusieurs types d'actions : modification de la sectorisation des collèges publics, mise en place de secteurs multi-collèges, implantation d'options attractives, fermeture d'établissements, etc. Ils visent à observer tout au long de la scolarité au collège les effets de la variation de la composition sociale et scolaire des établissements sur le développement des compétences cognitives et sociales des élèves.

— L'accueil de jeunes doctorants

La DEPP expérimente COFRA, un dispositif facilitant la réalisation de thèses dans l'administration, au service de l'action publique.

La DEPP, qui compte dans ses effectifs 12 docteurs et trois agents en cours de thèse, s'est engagée à la rentrée 2022 dans un nouveau dispositif expérimental, porté par la DGAFP, la DGRI et la DGESIP : la convention COFRA, convention de formation par la recherche en administration.

Ainsi la DEPP accueille depuis octobre 2022 une jeune doctorante pour étudier notamment les effets de la politique de réduction de la taille de classe dans le premier degré en éducation prioritaire, en s'intéressant plus spécifiquement à sa mise en œuvre en grande section de maternelle et aux effets sur la composition des écoles du point de vue des élèves et des personnels. Les résultats de ses travaux viendront compléter ceux des études déjà conduites par la DEPP sur ce sujet.

En s'engageant dans l'accueil de doctorants, la DEPP leur facilite l'accès à des données d'une grande richesse et à l'expertise de ses équipes ; elle bénéficie en retour de leurs apports à la pointe des connaissances scientifiques du moment en éducation.

Interview



Élise Huillery
Professeur d'économie
à l'Université Paris
Dauphine - PSL

Pour les chercheurs, quel est l'apport du partenariat entre la DEPP et le programme IDEE ?

Le catalogue des données en éducation mis en ligne par la DEPP est un outil d'information très précieux pour permettre aux équipes de recherche de bâtir et d'actualiser leurs protocoles d'étude. L'accès à des données administratives documentées est essentiel pour réduire les coûts habituellement associés aux efforts de collecte en milieu scolaire et favoriser l'obtention de résultats plus précis qui peuvent être obtenus plus rapidement. Pour la communauté scientifique moins familiarisée avec ces données, c'est un outil indispensable pour découvrir la richesse du système d'information statistique en éducation et engager des projets de recherche innovants et pertinents.

Interview



Clémence Lobut
Chargée d'études à la
DEPP et doctorante
au département
d'économie de
Sciences Po Paris

Quelle a été la plus- value de réaliser votre thèse dans le cadre de votre activité de chargée d'études à la DEPP ?

Outre le fait que mon poste à la DEPP m'a permis de financer ma thèse, j'ai, dans ce cadre, pu définir un projet de recherche en prise avec des enjeux concrets et actuels des politiques éducatives. J'y ai bénéficié de l'expertise de nombreux collègues tant s'agissant des données que j'ai utilisées que des objets d'étude que j'ai traités. J'ai eu l'occasion de communiquer sur mes travaux en dehors de la sphère académique à des publics très variés d'acteurs de l'éducation, ce qui s'est avéré très enrichissant pour mes recherches. Enfin, la recherche est généralement un travail solitaire ; à la DEPP, j'ai beaucoup apprécié d'être intégrée au sein d'une équipe pendant mes années de thèse.



— L'animation de la recherche dans le cadre de la « Chaire Politiques éducatives et mobilité sociale »

La DEPP promeut la production et la diffusion de connaissances scientifiques de haut niveau via la chaire de recherche qu'elle a créée en décembre 2020 avec l'École d'économie de Paris (PSE) et la Fondation Ardian afin de mettre en lumière les mécanismes de l'accès inégal à l'éducation et de déterminer les politiques et les actions susceptibles de les corriger

Le 30 mai 2022 s'est tenue la première conférence annuelle de la Chaire autour du thème « Petite enfance et mobilité sociale ». Cet événement a réuni des chercheurs comme des professionnels de la petite enfance, traduisant de façon concrète son ambition d'être un espace privilégié d'échanges entre la recherche et l'action. En parallèle, la chaire a soutenu logistiquement et financièrement un workshop en économie de l'éducation organisé le 1^{er} juin 2022 par de jeunes doctorants. Cet événement a témoigné de la vivacité des recherches en éducation en France et de la contribution de la DEPP à cette dynamique : plusieurs doctorants accueillis à la DEPP ont présenté leurs travaux empiriques appuyés sur les données qu'elle leur met à disposition.

En 2022, la Chaire a financé, via son 2^e appel à projets de recherche, une étude sur l'impact de la fusion des ENS d'Ulm et de Sèvres sur la représentation des femmes en mathématiques (le budget alloué servant à la numérisation des archives des concours). En 2021-2022, elle a également soutenu financièrement la 4^e année de thèse de deux doctorants de PSE :

- Youssef Soudi pour ses travaux sur l'influence des politiques d'affectation des élèves sur la mixité sociale au collège et sur les effets induits de cette mixité sur les compétences cognitives et non cognitives des élèves ;
- Georgia Thebault dont les recherches étudient le rôle joué par les contraintes géographiques et institutionnelles dans les choix d'orientation après le baccalauréat.

Un nouvel appel à candidatures pour 2022-2023 a été lancé en mai 2022.

À partir d'études pilotes, comme l'évaluation des effets de long terme de l'internat d'excellence de Sourdun, la chaire s'attache à développer des projets structurants autour des questions d'appariements de données : les croisements réalisés concernent, par exemple, les données de la DEPP et celles du SIES pour étudier notamment les trajectoires éducatives et les transitions entre le lycée et l'enseignement supérieur ou encore les données de la DEPP et celles du marché du travail pour mieux comprendre l'impact des politiques éducatives sur l'insertion professionnelle et l'emploi.

Pour en savoir plus sur la Chaire : <https://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/programme-partenarial/chaire-politiques-educatives-et-mobilite-sociale/>

10.

La diffusion

La DEPP a pour mission d'éclairer le débat public et les choix collectifs en matière d'éducation. Pour ce faire, elle diffuse tous ses travaux sur son site internet, sous forme de publications ou de fichiers de données contenant des séries longues, des données détaillées ou territorialisées. Pour compléter son offre, des jeux de données ouverts sont accessibles sur la plateforme open data du Ministère.

La DEPP publie les études et les statistiques qu'elle produit à travers une large gamme éditoriale. Parmi les publications de la DEPP, figurent des ouvrages annuels détaillés (*Repères et références statistiques*, le *Bilan social national* devenu *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*), des synthèses courtes et accessibles à tous (*L'Éducation nationale en chiffres*, *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité*) mais aussi des panoramas qui proposent une vision d'ensemble du système scolaire sous différents angles (*L'état de l'École*, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, *Géographie de l'École* et bientôt le panorama des établissements scolaires). Les résultats les plus récents issus d'exploitations d'enquêtes et d'études statistiques sont publiés sous forme de courts périodiques (*Notes d'Information*). Les articles de recherche sont publiés dans la revue scientifique *Éducation & formations*, éditée conjointement depuis 2022 par la DEPP et le SIES. Les études approfondies à caractère technique ou les exploitations statistiques détaillées sont réunies dans la collection *Document de travail*. La collection *Synthèse de la DEPP* propose quant à elle une vision d'ensemble des derniers résultats et analyses sur un thème particulier.

La DEPP s'astreint depuis longtemps, ainsi que l'exigent ses engagements qualité en tant que service statistique public mais aussi ses obligations en tant que direction du ministère chargé de l'éducation, à diffuser des données sous différents formats (jeux de données, tableaux de données, cartes, graphiques, séries chronologiques) afin de répondre aux besoins des différents utilisateurs.

Toutes les publications et les données publiées par la DEPP sont disponibles gratuitement en ligne :

- dans l'espace « Études et statistiques » du portail ministériel : education.gouv.fr
- sur la plateforme open data : data.education.gouv.fr
- sur « Depp@doc », le portail de la statistique sur l'éducation et la formation : archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

— Accroître la visibilité des travaux de la DEPP dans le débat public

La DEPP, en tant que service statistique public, se doit de produire, diffuser et faciliter l'accès aux informations auprès de tous les utilisateurs, dans un objectif de service universel d'accès aux données sur l'éducation.

Que ce soit sous forme de tableaux, cartes ou graphiques, d'infographies, d'études ou d'analyses accompagnées de données, la DEPP poursuit ses efforts pour simplifier l'accès aux travaux qu'elle produit. En 2022, elle a mis en ligne « Géo-éducation », un observatoire territorial qui permet aux utilisateurs, experts ou non, de cartographier de nombreux indicateurs sur l'éducation (voir page 25). Elle a alimenté la plateforme *open data* du ministère avec 12 nouveaux jeux de données tout en travaillant en collaboration avec la Direction du numérique pour l'éducation sur la refonte de cette plateforme. À terme, la DEPP proposera de la datavisualisation pour faciliter l'accès de tous aux données disponibles en *opendata*.

Concernant l'édition des publications statistiques, en 2022, la DEPP a harmonisé la présentation de ses ouvrages de référence pour améliorer l'identification de ses productions par les utilisateurs. Elle a édité *L'Europe de l'éducation en chiffres* et le nouveau *Panorama des personnels de l'enseignement scolaire* qui vient compléter son offre éditoriale (voir pages 16 et 31). Enfin, elle a réalisé davantage d'infographies pour accompagner la publication de ses *Notes d'Information*.



— Améliorer l'information auprès des enquêtés

En 2022, la DEPP a réalisé de nombreuses enquêtes auprès des établissements, élèves et personnels de l'enseignement scolaires. Elle a développé des supports d'information afin de mieux informer les personnes interrogées sur les objectifs et modalités des enquêtes.



PERSPECTIVES 2023

En 2023, la DEPP proposera une nouvelle application qui permettra de consulter l'ouvrage *Repères et références statistiques* sous forme d'un tableau de bord en ligne.

La revue scientifique *Éducation & formations*, qui relève depuis fin 2021 de la responsabilité conjointe des services statistiques ministériels de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche, respectivement la DEPP et le SIES, paraîtra dans une nouvelle formule et sera diffusée sur un site internet dédié.

La DEPP publiera avec le Conseil d'évaluation de l'école un nouvel ouvrage dont l'objectif est de décrire toute la diversité des établissements scolaires en France.

11.

Les missions de la DEPP

Les effectifs de la DEPP en 2022

192 agents

dont

- 29 agents mis à disposition par l'Insee
- 22 enseignants déchargés à mi-temps (pour les aspects pédagogiques des évaluations)
- 12 docteurs

91 %

des agents de la DEPP sont de catégorie A

492

En 2022, la DEPP a organisé 21 stages et 29 sessions de formation au langage de programmation « R » ou « R avancé ». Elle a reçu en tout 492 stagiaires, dont 179 agents de la DEPP, 290 agents SSA et 23 agents de l'administration centrale hors DEPP.

1. Produire et diffuser des travaux statistiques sur l'éducation

Une des priorités de la DEPP est de mettre à disposition de tous des informations statistiques pertinentes, objectives et documentées. Pour cela, elle conçoit et organise la collecte, l'exploitation et la diffusion des statistiques de l'éducation. Elle met gratuitement en ligne ses travaux, sous forme de tableaux, de cartes, de graphiques mais aussi sous forme d'études et d'analyses avec leurs données associées de manière à ce que tous les publics puissent s'en saisir.

« Dans un contexte de prolifération de données, la statistique publique, et donc la DEPP pour l'éducation, se doit de produire et diffuser des informations de qualité pour éclairer le débat public et les choix collectifs. Notre objectif est donc de diffuser en service universel toutes nos productions statistiques sur l'éducation, d'en faciliter l'accès et l'appropriation. »

Fabienne Rosenwald, directrice de la DEPP

www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques/

3. Évaluer le système éducatif dans toutes ses dimensions

La DEPP réalise des travaux d'évaluation du système éducatif dans son ensemble. Elle évalue les politiques publiques, qu'il s'agisse de dispositifs éducatifs ou d'expérimentations, mais aussi les établissements scolaires. Elle est à ce titre partie prenante du Conseil d'évaluation de l'école (CEE). Enfin, elle suit et mesure les compétences des élèves à travers les évaluations nationales et internationales, sur échantillon ou exhaustives.

2. Fournir une aide au pilotage du Ministère

Contribuer à l'aide au pilotage en matière d'éducation, c'est :

- Produire des travaux d'analyse éclairant la conception et l'élaboration de politiques, en travaillant en concertation avec le cabinet du ministre et les directions opérationnelles
- Élaborer des prévisions sur les évolutions des effectifs d'élèves : préparation de la loi de finances, affectation des moyens
- Produire des indicateurs de performance (LOLF), de dialogues académiques, de suivi de politiques
- Construire des outils d'aide à la décision (modèles d'allocation des moyens...) et d'aide au pilotage pédagogique et stratégique (évaluations exhaustives des élèves entrant en CP, CE1, 6^e, seconde, CAP...)

4. Animer de la recherche en éducation

La DEPP assure une mission d'animation de la recherche. Elle apporte son soutien aux chercheurs dans le domaine de l'éducation et met à leur disposition des données dans le cadre d'une politique de diffusion spécifique à des fins de recherche. Elle assure également le transfert des résultats de la recherche vers le grand public et les décideurs, de manière à enrichir le diagnostic sur le système éducatif, contribuer à l'évaluation de dispositifs et repérer des pistes d'actions.

— Des missions locales et internationales

La DEPP assure l'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la DEPP et des services statistiques académiques (SSA), [voir page 34].

Sur le plan international, la DEPP assure des fonctions de représentation et d'expertise européennes et internationales en statistiques, indicateurs et études sur l'éducation.

> Elle est l'opérateur en France des enquêtes internationales sur les compétences des élèves Pisa avec l'OCDE, Timss ou Pirls avec l'IEA, ou sur les enseignants Talis avec l'OCDE, et participe en amont à leur élaboration.

> L'ensemble des données élaborées par la DEPP contribuent à la statistique internationale (Unesco, Union européenne, OCDE), permettant ainsi des comparaisons entre pays.

> Elle consacre sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres* aux comparaisons internationales.

Organigramme de la DEPP au 1^{er} juin 2023

Fabienne ROSENWALD
Directrice

Jean-Michel QUENET
Chef de service,
adjoint à la directrice

Département des ressources
humaines et financières

Cynthia SZELONG
Adj. finances : Abdelhadi AIT HADI
Adj. formation RH : Nathalie SABAH

Animation du réseau DEPP-SSA

Pascal ANDRÉ

Mission aux relations européennes
et internationales

Robert RAKOCEVIC

Rédaction en chef de la revue
Éducation & formations

Caroline SIMONIS-SUEUR



La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) est la direction statistique du ministère chargé de l'éducation nationale.

La DEPP produit des analyses, des études et des statistiques sur le système éducatif dans toutes ses dimensions : élèves, personnels, établissements, territoires, dispositifs et système éducatif dans son ensemble.

**SOUS-DIRECTION
DES STATISTIQUES
ET DES SYNTHÈSES**

Nathalie CARON
Adjoint : Erwan COUBRUN

**EXPERT SUR L'ANALYSE
DES INÉGALITÉS
SCOLAIRES**

Olivier MONSO

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES SUR LA
FORMATION DES ADULTES,
L'APPRENTISSAGE ET
L'INSERTION DES JEUNES**

A1

Aurore DOMPS
Adjointe : Christel COLLIN

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES
SUR LES ÉLÈVES**

A2

Laurence DAUPHIN
Adjointe : Soazig JOLIVET

**BUREAU DU COMPTE
DE L'ÉDUCATION**

A3

Sylvie ROUSSEAU

**BUREAU
DES NOMENCLATURES
ET RÉPERTOIRES**

A4

Christian BUREL

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES
SUR LES PERSONNELS**

A5

Guillemette BUISSON
Adjointe : Pascaline FEUILLET

**SOUS-DIRECTION
DES ÉVALUATIONS
ET DE LA PERFORMANCE
SCOLAIRE**

Thierry ROCHER

**EXPERT SUR L'ÉVALUATION
DES COMPÉTENCES
DES JEUNES ET DES ADULTES**

Fabrice MURAT

**BUREAU DE L'APPUI
À L'ÉVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE SOUTIEN
À LA RECHERCHE**

B1

Axelle CHARPENTIER

**BUREAU
DE LA CONCEPTION
ET DU PILOTAGE DES
ÉVALUATIONS DES ÉLÈVES**

B2-1

Sandra ANDREU
Adjoints : Anaïs BRET
et Yann ETEVE

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES
ET PSYCHOMÉTRIQUES
SUR LES ÉVALUATIONS
DES ÉLÈVES**

B2-2

Ronan VOUREC'H
Adjoint(e) : N.

**BUREAU DES ÉTUDES SUR
LES ÉTABLISSEMENTS ET
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

B3

Marine GUILLERM
Adjointe : Catherine SIMON

**BUREAU DES ÉTUDES
SUR LES PRATIQUES
ENSEIGNANTES**

B4

Christelle RAFFAËLLI
Adjoint(e) : N.

**PÔLE DE LA QUALITÉ
ET DES SERVICES
STATISTIQUES D'APPUI**

Johara KHÉLIF

**BUREAU DE LA QUALITÉ
ET DE LA VALORISATION
DES DONNÉES**

QVD

N.
Adjoint : Maxime JOUVENCEAU

**CENTRE
DE L'INFORMATIQUE
STATISTIQUE ET DE L'AIDE
À LA DÉCISION**

CISAD

Jean-François PÉREZ
Adjoint et chef du pôle
aux opérations :
Sylvain LHULLIER
Chef du pôle DATA
et entrepôt de données :
Richard THIBERT
Chef du pôle développement
et maintenance : Steven TAING
Chef du pôle architecture
et DEVOPS : Camille VRIGNAUD

**DÉPARTEMENT
DE LA VALORISATION
ET DE L'ÉDITION**

DVE

Souphaphone DOUANGDARA
Adjoint : Bernard JAVET

